

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL CONSULTATIF D'HELLEMMES**

Convoqué le 11 juin 2026

Le Conseil Consultatif d'Hellemmes composé de 33 membres, s'est réuni

Le 17 juin 2026

Exceptionnellement à la salle du Conseil du Centre de concours et d'examen Pierre Mauroy (CDG59) situé Z.I. Hellu 1 rue Lavoisier 59260 HELLEMMES suite à la dégradation du lieu ordinaire de ses séances lors des émeutes de juin 2023.

Sous la présidence de **Monsieur Franck GHERBI, Maire Délégué**

Etaient présents :

Monsieur Franck GHERBI, Madame Béverley JOLIET, Madame Sabra BENABBAS, Monsieur Quentin THOMMEN, Madame Dalila BEDJAOUI, Monsieur Vincent HOURRIEZ, Madame Patricia TETART, Monsieur Etienne MASSON, Madame Marie-José PLANQUART, Monsieur Guillaume HIPPON, Madame Sandra SMAGGHE, Monsieur Sylvain FLORENT, , Madame Cassandra GRATTE, Monsieur Jimmy CAULIEZ, Monsieur Emmanuel COURTADE, Madame Karine BREBEL, Monsieur Bastien CRAMPETTE, Madame Renée HIPPON, Monsieur Samuel LEFETZ, Madame Evelyne NOVAK, Monsieur Sébastien COCHE, Madame Stéphanie NEYDT, Monsieur Sofiane MANSOUR, Monsieur Lucas FOURNIER, Madame Khadija GORWA-GHOMARI, Monsieur Théophile DENIS, Madame Marie BOUCKNOOGHE, Madame Mireille GABRELLE, Monsieur Philippe GUERARD, Monsieur Jean Jacques CLAEYS

Etaient excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Mabrouk ZOUAREG a donné pouvoir à Monsieur Franck GHERBI

Madame Aude EVRARD-DEBATTE a donné pouvoir à Monsieur Quentin THOMMEN

Absent :

Monsieur Jean-François WITZ

Séance du 17 juin 2026
Délibération N°26/46

OBJET : **Marché de prestations de surveillance et de gardiennage des locaux de la Ville de Lille, des Communes associées Hellemmes et Lomme et de leurs 3 CCAS.**

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Les marchés portant sur les prestations de surveillance et de gardiennage des locaux de la Ville de Lille, des Communes associées Hellemmes et Lomme et de leurs CCAS arrivant à expiration, il convient de procéder au lancement d'une nouvelle consultation en procédure adaptée selon les dispositions de l'article R. 2123-1-3° du Code de la commande publique.

La consultation a été allotie comme suit :

Lot	Estimation des dépenses annuelles en euros HT
Lot 1 : Surveillance et gardiennage de sites et équipements recevant du public	1 000 000,00 €
Lot 2 : Surveillance et gardiennage événementiel	800 000,00 €
Lot 3 : Ouverture et/ou fermeture de sites	100 000,00 €

Pour les lots 1 et 3 : conformément à l'article R. 2162-2 alinéa 2 du Code de la commande publique, il s'agit d'accords-cadres mono-attributaires exécutés par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14.

Pour le lot 2 : conformément à l'article R. 2162-2 alinéa 2 du Code de la commande publique, il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14. A l'issue de cette consultation, et sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres, il sera retenu au maximum 3 opérateurs économiques.

Ces accords-cadres seront conclus pour une durée de 24 mois à compter de la date définie dans l'OS de démarrage des prestations (date prévisionnelle 1er novembre 2026). Ils sont reconductibles une fois pour une période allant jusqu'au 31 octobre 2030, soit une durée totale maximum de quarante-huit mois.

Conformément à l'article R. 2162-4 2° du Code de la commande publique, les montants des prestations peuvent varier de la manière suivante :

Lots	Sur la durée globale de l'accord-cadre toutes reconductions confondues, soit 48 mois	
	Montant minimum €/HT	Montant maximum €/HT
Lot n° 1 – Surveillance et gardiennage de sites et équipements recevant du public	Sans	6 080 000,00 € HT
Lot n° 2 – Surveillance et gardiennage événementiel	Sans	5 080 000,00 € HT
Lot n° 3 – Ouverture et/ou fermeture de sites	Sans	740 000,00 € HT

Pour répondre aux objectifs Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables de la Ville de Lille (SPASER), il est attendu des titulaires qu'ils réalisent les heures d'insertion suivantes :

Lot	Nombre d'heures d'insertion obligatoire
Lot 1 – « Surveillance et gardiennage de sites et d'équipements recevant du public »	35h par tranche de 65 000 €HT
Lot 2 – « Surveillance et gardiennage événementiel »	35h par tranche de 70 000 €HT

En accord avec la Commission la Commission Affaires générales, Finances, Cadre de vie et Transition écologique réunie le 10 juin 2026,

Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature des marchés par Monsieur le Maire ou l'élu délégué après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits par les services concernés de la Ville de Lille et ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

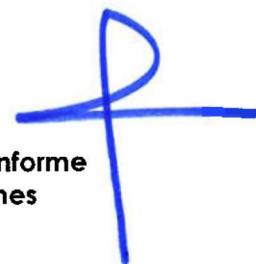
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

Le Secrétaire de séance



Pour copie certifiée conforme
Le Maire d'Hellemmes
Franck GHERBI



DÉLIBÉRATION RÉGULIÈREMENT PUBLIÉE
DÉPOSÉE À LA PRÉFECTURE
LE 23 JUIN 2026
RENDUE EXÉCUTOIRE DE PLEIN DROIT À
COMPTER DE CE JOUR EN APPLICATION
DE L'ARTICLE 2 DE LA LOI N° 80/623
DU 22 JUILLET 1982 MODIFIANT ET
COMPLÉTANT CELLE DU 2 MARS 1982.